

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Bolkestein au Palais fédéral

La «directive Bolkestein» fut adoptée en 2004 par le parlement européen. Elle disposait qu'une entreprise européenne était, en matière de salaires et de protection sociale, soumise aux règles du pays où elle avait son siège et non à celles du pays où elle travaillait. En d'autres termes, le fameux «plombier polonais» pourrait travailler en France aux conditions polonaises. Les patrons des pays les plus aisés dénoncèrent un cas de concurrence déloyale, et les syndicats une «machine à créer du *dumping* salarial». Certains ont dénoncé une atteinte à la souveraineté des Etats membres, d'autres une officialisation du travail au noir, voire une importation de la délocalisation.

Et voilà que ce principe refait surface en Suisse à l'occasion de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics.

Le Conseil fédéral a décidé de supprimer la disposition actuelle¹ selon laquelle «les prescriptions en vigueur au lieu où la prestation est fournie sont déterminantes». Bien qu'une bonne partie des milieux consultés en 2015 (tant l'Union syndicale suisse et Unia que le Centre Patronal) ait vigoureusement critiqué cette suppression, le Conseil fédéral s'est obstiné et l'a conservée dans le projet actuellement soumis aux Chambres.

En Suisse, chaque canton pratique le partenariat social à sa manière. Selon le canton, ou la région, les conventions collectives de travail sont plus ou moins nombreuses et plus ou moins complètes. Leur portée obligatoire est étendue ou non à l'ensemble de la branche.

Avec le «principe du lieu de provenance», ces différences, qui corres-

pondent à des différences cantonales objectives, sont purement et simplement niées. Les entreprises des cantons libéraux pourront faire concurrence aux entreprises des cantons plus sociaux sans respecter les exigences qui s'imposent à ces dernières. Le projet ouvre ainsi la porte à une inégalité de traitement qui le rend inacceptable.

Le projet représente aussi une atteinte à l'autonomie des cantons, car il dévalorise les conventions collectives cantonales ou régionales, désormais inefficaces en matière de protection et inéquitables en matière de concurrence.

Et l'atteinte s'aggrave du fait que le projet désavantage automatiquement les cantons romands, en général plus sociaux que les suisses-alsémaniques. Elle s'aggrave même d'autant plus qu'aujourd'hui déjà, et depuis des années, les procédures d'attribution des marchés publics défavorisent les entreprises romandes en imposant fréquemment l'usage de la langue allemande aux soumissionnaires.

Le système de la paix du travail et des conventions collectives est fondé sur l'idée que l'entreprise est plus qu'une somme d'individus, qu'il existe un bien commun aux employeurs et aux employés et que ce bien dépasse leurs divergences d'intérêts occasionnelles. Cette conception de l'entreprise est la réponse la plus humaine, et en même temps la plus complète et la plus naturelle, aussi bien à l'individualisme libéral qui dissout la société qu'à l'étatisme socialiste qui l'étouffe. On y a vu à juste titre l'une des clefs de la prospérité helvétique. Y porter atteinte, si peu que ce soit, constitue une régression sociale et, sur le plan économique, une imbécillité. L'atteinte est même double en l'occurrence, puisque le projet accroît à la fois l'étatisme par son interventionnisme économique et l'individualisme par son mépris des accords sociaux.

Pour les auteurs de la révision, serviles interprètes de la liturgie mondialiste, il

s'agit d'augmenter la transparence du marché, de stimuler la compétitivité et de simplifier la vie des entreprises à cheval sur plusieurs cantons.

En ce qui concerne les compétences fédérales en matière de transparence, nous renvoyons nos lecteurs à l'enquête accablante publiée par *Le Temps* du 8 janvier dernier: «Marchés publics, ce milliard que Berne distribue en toute opacité.»

Pour le reste, il est vrai que le respect des spécificités cantonales et des conventions collectives alourdit les prix, réduit les marges, complique les comptabilités et freine les restructurations. Cela ne nous gêne pas. Nous considérons au contraire que ces entraves mêmes sont bénéfiques en ce qu'elles contraignent l'économie à se plier aux exigences des mœurs indigènes.

A la longue, d'ailleurs, la dévalorisation des conventions collectives et le durcissement concomitant des relations de travail ont un coût social non négligeable et raniment de surcroît une ambiance de lutte des classes néfaste à l'économie. Et la centralisation augmente considérablement la bureaucratie, engendre une vision plus abstraite des problèmes et stérilise l'esprit d'invention. Bref, elle freine la compétitivité économique plus que ne le fait la complexité du fédéralisme.

Lors de la consultation, il y a deux ans, les syndicats avaient évoqué le lancement d'un référendum si le principe du canton d'origine était maintenu. Ils devront passer aux actes si le parlement fédéral ne modifie pas le projet sur ce point. En 2006, les syndicats, notamment français, ont réussi à faire disparaître le «principe du pays d'origine» de la directive Bolkestein. Il serait invraisemblable que nous, spécialistes mondiaux de la paix du travail et des souverainetés cantonales, fassions moins bien qu'eux.

Olivier Delacrétaz

¹ Article 8, lettre b.

Alléger l'impôt cantonal

Les comptes ordinaires de l'Etat de Vaud bouclent avec un bénéfice confortable. Formellement, il monte à 186 millions de francs. Il faut toutefois ajouter à ce chiffre des préfinancements et des «amortissements non planifiés» qui, avec quelques autres écritures de bouclage, atteignent 454 millions. L'excédent total de recettes est donc de 640 millions.

Les investissements globaux, selon le communiqué officiel, ascendent à 642 millions; mais ce chiffre comprend des prêts et des garanties pour près de la moitié, ainsi que la part de tiers aux investissements proprement dits (notamment les subventions fédérales). L'effort strictement cantonal, dont le communiqué ne daigne pas donner le montant, est probablement inférieur à 300 millions.

Comment ce résultat très favorable a-t-il pu être obtenu? Le Conseil d'Etat affiche en titre: *Maîtrise des charges et reprise des revenus fiscaux*. C'est surtout le second motif invoqué qui est pertinent, d'ailleurs pas seulement pour les rentrées fiscales: il y a aussi la part vaudoise au bénéfice de la Banque nationale (+62 millions) et quelques autres agréables surprises. Quant à la maîtrise des charges dont le gouvernement se targue, on peut repasser. Les dépenses ordinaires présentent une augmentation de 2,2%, ce qui la place au-dessous du niveau de la progression budgétisée et au plus bas niveau depuis dix ans, plastronne l'Exécutif. Il omet de dire que l'inflation a été nulle en 2016 et que cette croissance des charges est supérieure à celle du PIB (estimée à 1,6%) ou, si l'on préfère, à celle de la population (1,4%). Cela signifie, toutes choses égales par ailleurs, que l'Etat rad-soc continue à s'enfler.

Le gouvernement n'envisageant pas de baisse d'impôt, il justifie implicitement sa position en dépeignant un avenir lourd d'incertitudes: conjonc-

ture fragile (comme toujours), futur programme fédéral de stabilisation des finances avec report de charges sur les cantons (mais seulement une trentaine de millions pour le nôtre), inconnues du côté de l'asile (comme d'habitude), subventionnement des soins dentaires (il suffirait d'y renoncer), RIE IIIbis (mais la suppression d'avantages fiscaux pour les sociétés étrangères n'entraîne pas nécessairement des pertes fiscales...), révision de la fiscalité des couples mariés (perte d'une vingtaine de millions). En définitive, pas de grandes difficultés en vue. Notre Soulages des finances noircit le tableau à plaisir.

A tout prendre, il nous semble que le moment est venu de baisser les impôts. La campagne électorale ne s'attache guère à ce point-là, sauf du côté des Jeunes PLR qui veulent laisser souffler la classe moyenne (mais sans engagement des autres PLR, mûrs ou vieux, peut-être parce que notre Soulages ne le permet pas). M. Maillard, lui, dit au contraire qu'il faut maintenir l'impôt à haut niveau et augmenter les subsides aux personnes surchargées: c'est la recette même du clientélisme socialiste. Pour revenir aux Jeunes PLR, ils entendent, par voie d'initiative populaire, augmenter les déductions pour les primes d'assurance-maladie assumées par l'assuré lui-même (pas pour celles couvertes par des subsides de l'Etat, ce qui est la moindre des choses). C'est une idée, dont la réalisation coûterait semble-t-il 50 millions à l'Etat et aux communes. On pourrait aussi abaisser le coefficient cantonal de 4 ou 5 points (un point vaut 34 millions). Ou combiner les deux allègements. L'Etat, à vues humaines, supporterait parfaitement cela, à condition de stabiliser vraiment ses dépenses de fonctionnement.

Jean-François Cavin



Les relations Russie-Occident

A l'occasion des Entretiens du mercredi, M. Eric Hoesli, professeur à l'EPFL et à l'Université de Genève, est venu parler de l'actualité des relations entre la Russie et le monde occidental. En tant que journaliste spécialiste de la Russie contemporaine, le conférencier a dressé un tableau remarquable de la période d'après-Guerre froide, approchant en trois points les raisons de la discorde opposant la Russie à l'Occident.

Premièrement, et à l'aide de différentes données statistiques, le conférencier a mis en perspective le déclin qui caractérisait la société russe au sortir de la Guerre froide. Le niveau de vie en Russie s'est effondré durant la période de libéralisation des années nonante, atteignant des *minima* effrayants entre 1994 et 1995. Le PIB de la grande Russie était alors inférieur à celui de la petite Suisse. L'espérance de vie, extrêmement réduite au même titre que le nombre des naissances, était similaire à celle d'un pays en guerre. Corrélativement, les taux de mortalité et de criminalité ont connu des hausses remarquables.

M. Hoesli a montré que les cotes de popularité des dirigeants russes s'identifiaient à ces périodes et à ces différents facteurs, celle de Boris Eltsine étant la plus basse, celle de Vladimir Poutine la plus haute. En effet, l'arrivée de Poutine au pouvoir est synonyme de reprise économique et d'un regain de stabilité

sécuritaire et politique. Cette période coïncide de plus avec l'exploitation de la rente pétrolière, qui bénéficie grandement au gouvernement Poutine et au peuple russe dès la première décennie du XXI^e siècle. La Russie sort alors d'une longue période de délitement socio-économique.

Dans un deuxième temps, le conférencier a abordé la situation russe au plan international. Le démantèlement de l'Union soviétique suite à la Guerre froide est assimilé à une défaite totale. L'importation chaotique de l'économie de marché, loin de permettre l'accession de la Russie à la prospérité capitaliste, n'a signifié que ruine et discrédit pour la population.

Les promesses de l'OTAN de ne pas s'étendre au centre et à l'est de l'Europe n'ont pas été tenues. L'extension de l'Alliance atlantique, qui suit un rythme accéléré pendant une décennie, s'arrête en effet quasiment aux portes de la Russie en 2007, avec la tentative de faire entrer l'Ukraine dans l'OTAN, éventualité inacceptable pour le pouvoir russe. C'est ensuite l'Union européenne qui prend le relais de cette politique d'expansion, avec dès 2009 la mise en place du partenariat oriental. Ces tentatives de repousser les zones d'influence militaire puis économique russes restent indubitablement dangereuses pour la stabilité de ces régions, la crise ukrainienne en témoignant. La réintégration – sans heurts particuliers – de la Crimée dans

le territoire de la Fédération témoigne d'une volonté d'indépendance assumée, et représente aux yeux de la population une réponse pacifique mais ferme du pouvoir russe aux pressions exercées sur ses frontières. Le gouvernement, lassé par l'hypocrisie et l'hostilité d'une partie des Occidentaux, a opéré ces dernières années un tournant économique et diplomatique vers l'Asie, en menant une politique favorable à la Chine et en créant une Union économique eurasiatique.

Après ce passage en revue de l'état général de la société russe, le conférencier a insisté sur le rôle de la Russie dans le conflit syrien.

Cette crise géopolitique concerne directement les régions au sud de la Fédération. Par ailleurs, la population russe compte 22 millions de musulmans sunnites, et le gouvernement entend éviter l'importation du terrorisme islamique que connaissent l'Europe et les Etats-Unis. Société historiquement multi-confessionnelle, la Fédération connaît une grande ouverture à l'égard de ses citoyens de confession musulmane – la plus grande mosquée d'Europe ayant été inaugurée à Moscou en 2015. Enfin, les chrétiens de Syrie sont proches de l'orthodoxie russe. La nature cordiale des relations avec le pouvoir syrien s'explique ainsi par une volonté de maintien de la paix qui passe impérativement par la conservation des structures de l'Etat syrien, afin d'éviter la prolifération aux portes de la Russie de *Failed states*. On sait bien que les interventions occidentales dans les pays moyen-orientaux tel que l'Irak et la Lybie n'ont pas pu empêcher – voire ont entraîné – l'ap-

parition de telles zones de non-droit. La Russie a enfin, dans cette zone qui s'étend jusqu'à la Turquie, des intérêts économiques importants liés à ses exportations d'armes, de pétrole et de gaz, qu'elle se doit de défendre. Le conflit syrien permet à la Russie, au-delà de son rôle au Conseil de sécurité de l'ONU, de s'affirmer à nouveau comme acteur international indépendant, entreprenant et crédible.

Cet entretien a finalement été pour Eric Hoesli l'occasion de rappeler l'irréductibilité de la vision du monde russe aux conceptions et aux valeurs occidentales, toutes pénétrées d'ethnocentrisme malgré leur prétention à l'universel. Cette altérité est la condition de possibilité même des échanges culturels et commerciaux ayant jalonné l'histoire des relations Orient-Occident, histoire complexe, tantôt pacifique, tantôt conflictuelle. Mais elle est aussi, paradoxalement, la cause de l'incroyable différence de traitement médiatique des épisodes ci-dessus évoqués. Sous Eltsine comme sous Poutine, les médias occidentaux ont avant tout projeté leurs propres valeurs sur ce qu'ils percevaient des événements russes, ne sélectionnant que ce qui leur correspondait – ou les choquait – le plus.

Sans nier les luttes d'influences inhérentes aux relations internationales d'un monde désormais multipolaire, M. Hoesli a ainsi rappelé la spécificité de la société russe, composition originale faite de cent nuances ethniques, linguistiques et territoriales, unie à travers les siècles dans une communauté de destin à l'identité impérisable.

Lionel Hort

Entreprises de sécurité privées : éviter la loi fédérale

Il y aurait en Suisse 818 entreprises de sécurité privées, employant 20'456 personnes. Elles endossent la responsabilité de plus en plus de tâches, de la ronde nocturne à la sécurité de grands événements, en passant même par des patrouilles dans certaines communes jugeant trop coûteuses les prestations de la police.

Le statut en Pays de Vaud de ces sociétés de sécurité privées est actuellement fixé par un concordat intercantonal romand, une loi cantonale ainsi que par un règlement du Conseil d'Etat effectuant la synthèse de la loi et du concordat. Ces textes mettent notamment sur pied un important système de formation continue. La Police cantonale est responsable de l'octroi des diverses autorisations d'exercer et d'embaucher.

Les tâches de ces entreprises se limitent à des missions de surveillance, de contrôle et d'alarme. Certains agents peuvent être armés lorsque leur sécurité l'impose, notamment parce que l'objet protégé appellera l'agresseur éventuel à recourir à la force ou à s'armer.

L'usage de l'arme à feu, et de la force en général, reste toutefois limité à la légitime défense et à l'état de nécessité. Une réponse proportionnée doit être apportée à la menace, et le bien protégé doit être plus précieux que le bien lésé par la défense. Un agent de sécurité ne saurait abattre le cambrioleur s'échappant avec son butin et ne représentant plus aucun danger pour sa vie.

Les craintes de voir l'Etat perdre le monopole de la violence légitime sont-elles fondées? Il est certain que de voir patrouiller des entreprises privées dans

des quartiers de villas dégage une image de société en voie de désagrégation, voire de féodalisation diront certains. Par les temps qui courent, l'ombre du communautarisme n'est jamais loin. Rappelons que les tâches d'intervention et d'arrestation sont de la compétence des seules forces de l'ordre. Dans les cantons romands, le dispositif semble donner satisfaction.

Mais... Sous la plume de Lucie Monnat, l'édition de *24 heures* du mardi 28 mars dernier nous apprend que la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) veut une loi fédérale pour harmoniser les pratiques. Certains cantons n'imposeraient pas de règles assez strictes. La conseillère nationale socialiste zuricoise Priska Seiler Graf a directement réclamé la loi devant les Chambres. Son postulat a été rejeté au nom des souverainetés cantonales en la matière.

La FSFP serait bien avisée de porter meilleure attention au fédéralisme et de ne pas céder à la tentation de la centralisation. L'adage «bon parce que centralisé» n'est pas valable. Rien ne garantit que la solution fédérale ne sera pas lourde, bureaucratique, voire trop laxiste. C'est un faux réflexe que de réclamer une centralisation dès que l'on croit identifier un dysfonctionnement dans notre législation. Le concordat romand sur les entreprises de sécurité montre combien le fédéralisme permet de trouver des solutions adaptées aux habitudes locales. Les autres cantons portent eux-mêmes la responsabilité de leur sécurité, ne nous en mêlons pas.

Félicien Monnier

Un nouvel enregistrement du *Roi David* d'Honegger

Dans *La Nation* n° 2066, nous signalions à nos lecteurs les concerts au cours desquels Pascal Mayer dirigeait l'oratorio *Nicolas de Flue* d'Arthur Honegger pour la musique et Denis de Rougemont pour le texte. Restons en compagnie du même Honegger pour parler cette fois d'un enregistrement tout récent de son œuvre la plus célèbre (avec le mouvement symphonique *Pacific 2.3.1*), *Le Roi David*, *psaume symphonique en trois parties d'après le drame de René Morax*. Il s'agit du premier enregistrement de l'Ensemble vocal de Lausanne sous la direction de son nouveau chef Daniel Reuss, lequel, on le sait, a succédé en 2015 à son fondateur Michel Corboz.

Le chef néerlandais (né de parents allemands) a choisi d'enregistrer la version originale de l'œuvre créée en juin 1921 au Théâtre du Jorat, autrement dit celle pour un ensemble orchestral réduit de dix-sept musiciens, où les instruments de percussion et à vent ont la part belle (violons et altos en sont absents). Une version pour grand orchestre (comprenant bien sûr l'ensemble des cordes) a vu le jour en 1923, laquelle a longtemps éclipsé la première, mais le compositeur, paraît-il, préférerait celle-ci, probablement parce qu'elle était plus proche de la couleur primitive et fruste qu'il a voulu donner à cette fresque vétérotestamentaire. Toutefois, ainsi que l'écrit le musicographe Harry Halbreich, «les deux versions méritent de vivre, elles sont d'une certaine manière complémentaires» (à

noter que ... Michel Corboz lui-même avait enregistré en 1991, pour la défunte maison de disques Cascavelle, la version de 1923 avec l'orchestre et le chœur de la Fondation Gulbenkian de Lisbonne, dans le cadre du centenaire de la naissance d'Honegger).

Cet enregistrement, pour lequel le chef s'est adjoint le concours de musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande, nous a paru remarquable de précision rythmique (c'est indispensable dans cette œuvre!) et de clarté polyphonique, soulignant la rudesse «barbare» de certaines pages, la suavité et la douceur d'autres, comme l'inoubliable *Alleluia* qui termine les première et dernière parties de l'œuvre. L'Ensemble vocal de Lausanne est admirable de justesse et d'articulation; les parties de chanteurs solistes (soprano, mezzo-soprano et ténor) et le rôle parlé très bref de la Pythonisse sont tenus avec brio; quant au récitant Christophe Balissat, il dit avec sobriété et sans emphase le texte de René Morax. A ce propos, il serait intéressant de voir une fois le spectacle avec le texte complet de l'écrivain morgien, mais il dure plus de quatre heures, qui aurait l'audace de se lancer dans une telle aventure?

Ce disque est donc une réussite, et nul doute qu'avec un tel chef l'EVL a encore de belles années devant lui.

[Référence: Honegger, *Le Roi David*, Mirare, MIR 318, 2017]

Frédéric Monnier

Loi sur l'énergie

Ce n'est que le début du feuilleton

Le parlement fédéral a adopté la nouvelle loi fédérale sur l'énergie (LEne) en septembre 2016. Alliance Energie et un groupe de politiciens de droite ont conduit avec succès la campagne référendaire contre ce texte, ce qui amène les Suisses à se prononcer sur l'objet le 21 mai prochain.

Le volume du texte soumis au vote doit déjà éveiller notre prudence: la LEne comporte septante-sept articles classés en quatre chapitres, mais s'accompagne de la modification de onze lois existantes. La loi sur le CO₂ n'est pas la moindre, puisque près du tiers des articles de ce texte doivent être amendés pour lui permettre de répondre aux principes généraux de la LEne.

Le contenu est un compromis parlementaire faisant suite à la Stratégie énergétique 2050. Rappelons que le volet de la fiscalité écologique initialement prévu n'a pas passé la rampe lors des débats. La LEne apparaît de ce fait comme une loi de transition, puisque ses buts et principes ne portent pas au-delà de 2035. Et comme plusieurs effets de la loi sur le CO₂ sont définis jusqu'en 2020 seulement, il ne faudra guère attendre pour que l'ouvrage soit remis sur le métier!

Les buts de la LEne fixent, côté production, la fraction de l'électricité issue d'énergies indigènes renouvelables. L'électricité d'origine hydraulique devrait atteindre 37'400 GWh en 2035, ce qui correspond modestement

au maintien des capacités actuelles (39'500 GWh produits en 2015). La loi appelle à quadrupler la puissance des autres sources renouvelables dans le même intervalle pour atteindre 11'400 GWh, soit à peu près la moitié de la puissance délivrée aujourd'hui par les centrales nucléaires. Comme ces dernières auront entre-temps perdu leur autorisation d'exploiter, la loi prévoit côté consommation une réduction de 13% par habitant. Ceci n'est qu'une part des économies prévues puisque, toutes énergies confondues, les Suisses sont appelés à réduire leur consommation de 43% relativement à l'an 2000!

Le gros effort d'économie qu'impose la LEne aux Suisses porte donc pour 30% sur les énergies fossiles et autres non renouvelables. La nouvelle loi parle pourtant presque exclusivement de la production et de l'approvisionnement en... électricité. Le texte prévoit l'augmentation de l'actuelle taxe RPC de 1,5 ct/kWh à 2.3 cts/kWh pour permettre de soutenir la mise en service de nouvelles installations de production vertes et de maintenir les grandes installations hydroélectriques, victimes de revers conjoncturels dus aux prix dérisoires pratiqués actuellement sur le marché européen¹. Le texte règle également les conditions de reprise et de distribution du courant indigène vert.

L'augmentation de la taxe prévue amène le Conseil fédéral à parler d'une augmentation modeste de 40 francs par an pour un ménage suisse. C'est exact, mais très incomplet: afin

de réduire sa consommation de 13%, ce même ménage devra remplacer des appareils ménagers parfaitement fonctionnels par de nouveaux plus économes et s'acquitter d'un supplément d'abonnement pour un compteur électrique intelligent; tout ceci va augmenter singulièrement la facture.

Concernant les objectifs de réduction de la consommation des autres énergies, la LEne ne fait que renvoyer à la loi sur le CO₂: réduction des valeurs cibles d'émission des véhicules à moteur, prolongation du Programme Bâtiments destiné à accélérer la rénovation du parc construit, remplacement imposé de systèmes de chauffage jugés peu efficaces, programme de réduction drastique de la consommation pour l'industrie, maintien de la taxe à une valeur multiple du prix des certificats d'émission de CO₂ sur le marché européen, etc. Tout ceci va naturellement influencer la facture de mobilité et les coûts de logement du ménage suisse. Il se peut donc bien que les opposants à la LEne aient aussi raison dans leur estimation de 3200 francs annuels de taxes et frais supplémentaires.

Remarquons que, concernant les énergies fossiles, la nouvelle LEne ne fait que reprendre, en les amplifiant certes, le mécanisme et les taxes imposés par la loi sur le CO₂, en vigueur depuis 2012. Or, comme certaines dispositions de cette loi ne portent pas au-delà de 2020 et que ses objectifs ne seront probablement pas respectés (en particulier pour l'emploi des carbu-

rants), une nouvelle version destinée à tondre la bête un peu plus court est inévitable dans les deux ans à venir. Sitôt fait, c'est la révision de la LEne pour permettre son extension au-delà de 2035 qui sera nécessaire. Les parlementaires n'ont pas voulu gober la Stratégie énergétique 2050 du premier coup? Qu'à cela ne tienne: tout comme eux, les Suisses vont devoir la digérer par petites tranches légales.

Nous ne partageons pas forcément les prévisions économiques alarmistes du comité référendaire. Les programmes de rénovation des bâtiments amèneront travail et besoin de main-d'œuvre, le remplacement des appareils et véhicules trop gourmands en énergie fera tourner le commerce. Le contrôle et la planification des termes de la loi créeront de nombreux emplois administratifs. Le seul manque à craindre est celui des liquidités, privées ou institutionnelles, nécessaires au succès du programme.

Ceci n'est à nos yeux pas une raison suffisante pour accepter une loi avouant moins de la moitié de ce qui nous attend vraiment sur le plan législatif. Nous voterons NON dans l'attente d'un projet complet et sans surprise à retardement.

Cédric Cossy

¹ Il est aujourd'hui possible à certaines heures de la nuit d'obtenir de l'électricité à prix négatif car il serait plus cher ou impossible d'arrêter des unités de production en période de sous-consommation.

Le patrimoine vaudois en question

Notre dernier article sur le patrimoine vaudois était sous presse¹ lorsqu'est née une importante controverse, sous la forme d'une lettre ouverte intitulée «Patrimoine vaudois en danger». Nous présenterons cette démarche et quelques-unes des réactions qu'elle a suscitées, avant de prendre position.

Une lettre ouverte

En substance, la lettre ouverte adressée au Conseil d'Etat vaudois demande que la Division du patrimoine ne soit plus rattachée au Département des finances, mais qu'elle revienne dans celui des infrastructures (comme c'était le cas avant 2012). Les raisons invoquées sont une politique incohérente (certains monuments soutenus après de longs attermoiements, tandis que des édifices de prestige sont généreusement soutenus), une absence de vision à long terme et une volonté d'économiser sur les budgets de fonctionnement.

La lettre cite différents exemples (cures vaudoises, mobilier du château d'Hauteville, mosaïques d'Orbe, fouilles archéologiques de Vufflens-la-Ville ou de Vidy, vestiges de la muraille romaine d'Avenches, etc.). Elle est signée par d'anciens hauts fonctionnaires et par des spécialistes du patrimoine².

Datée du 27 mars 2017, la lettre ouverte invite à signer une pétition en ligne³, déjà paraphée par un millier de personnes en quelques jours.

Réactions dans la presse

La démarche des défenseurs du patrimoine a suscité de nombreuses réactions dans la presse: la radio (RTS) en a parlé, de même que plusieurs journaux⁴.

Les articles que nous avons lus présentent en détail les arguments des pétitionnaires, tout en donnant la parole à M. Pascal Broulis, chef du Département vaudois des finances.

La presse révèle en outre que l'Etat de Vaud a dénoncé le contrat liant le Canton aux *Monuments d'art et d'histoire*, une collection suisse publiant l'inventaire du patrimoine construit dans chaque canton.

Cadre légal et réponse de l'Etat

La Constitution cantonale prescrit que l'Etat «conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et culturel»⁵. La loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) du 10 décembre 1969 contient un chapitre sur la «protection spéciale des monuments historiques et des antiquités»⁶. Cette loi prévoit notamment le principe d'une participation financière de l'Etat (art. 56), la création d'un fonds cantonal des monuments historiques (art. 60 et 61), ainsi que les possibilités d'acquisitions de monuments ou d'objets par l'Etat (art. 64 et 65).

Dans l'organisation actuelle du Canton, la protection du patrimoine relève du Service immeubles, patrimoine et

logistique (SIPAL), qui comprend en particulier une section «monuments et sites» et une autre «archéologie cantonale».

A notre connaissance, l'Etat de Vaud n'a pas encore répondu officiellement à la lettre ouverte. Selon la presse, M. Broulis rejette l'ensemble des critiques, dit que les budgets ont augmenté et qu'il n'y a selon lui pas de conflit d'intérêts entre finances et patrimoine.

Première appréciation

La démarche des anciens responsables et des spécialistes du patrimoine n'est pas anodine. Le ton de la lettre est ferme et les exemples cités non négligeables. Il ne faut donc pas prendre cette affaire à la légère.

Le calendrier de la sortie de la lettre – un mois avant le premier tour des élections cantonales – est compréhensible, mais il ne nous paraît guère heureux. La démarche apparaît comme une attaque personnelle contre le chef du Département des finances, alors qu'elle soulève plutôt une question de principe: est-il opportun, ou non, que la gestion du patrimoine dépende des finances?

Certes, le cadre légal est respecté, et la répartition des domaines est du ressort du Conseil d'Etat. Cependant, nous sommes d'avis que le changement opéré depuis 2012 n'est pas heureux. Le patrimoine devrait dépendre prioritairement des infrastructures, voire des institutions, ou même de la culture, et non pas

des finances. Le patrimoine relève de notre identité et de notre histoire, avant d'être une affaire d'argent.

Selon nous, cette polémique soulève encore d'autres questions:

- Comment le fonds cantonal des monuments historiques fonctionne-t-il?
- Quel est le rôle des communes dans la protection du patrimoine?
- Comment distinguer entre l'entretien d'un monument et son exploitation (ouverture au public)?
- Faudrait-il revoir le cadre légal de la protection du patrimoine?

Toutes ces questions devront être reprises une fois la fièvre électorale retombée.

Antoine Rochat

¹ «Le patrimoine vaudois à l'honneur», *La Nation* n° 2067 du 31 mars 2017.

² Parmi les onze signataires vaudois, citons MM. Jean-Pierre Dresco, Marcel Grandjean, Philippe Junod, Gilbert Kaenel, Daniel Paunier, Olivier Pavillon et Denis Weidmann.

³ www.petitions24net/patrimoine_vaudois_en_danger.

⁴ Par une rapide recherche sur internet, nous avons trouvé des articles sur cette affaire dans les journaux suivants: *24 heures*, *Le Temps*, *Bilan*, *La Côte*, *La Liberté* et *Le Matin Dimanche*.

⁵ Art. 52 al. 1 Cst. VD.

⁶ Art. 49 à 65 LPNMS.

A11 ou les difficultés du redimensionnement des zones à bâtir

Votre bimensuel favori évoquait dans son numéro du 18 mars 2016 les stratégies, lignes d'action et mesures prévues par la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn).

Ce document de plus de 300 pages a été soumis à consultation, remanié et envoyé au Grand Conseil en septembre 2016. La commission de quinze députés désignés pour l'étudier a déjà siégé à plusieurs reprises mais n'a pas encore remis son rapport. Le sujet est délicat et ne devrait en principe pas passer devant le *plenum* avant les élections. Il n'est même pas sûr qu'il puisse être traité par l'actuel Grand Conseil.

C'est la mesure A11 qui pose le principal problème. Il s'agit en effet de mettre en œuvre les principes établis par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) modifiée en 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. L'article 15 LAT impose aux cantons de définir leurs zones à bâtir de manière à ce qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze prochaines années. Les zones surdimensionnées doivent être réduites.

Comment contraindre les communes à classer en zone agricole ou de verdure des terrains à bâtir? Comment faire avaler la pilule aux propriétaires touchés?

Le Service cantonal du développement territorial mène depuis plusieurs années des enquêtes approfondies auprès des communes pour recenser leurs zones à bâtir. Selon les documents établis en octobre 2016, il y aurait dans le Canton 179 villages ou quartiers surdimensionnés. Toutes les communes concernées devront revoir leur plan des zones. Elles devront soumettre leur projet à l'approbation cantonale d'ici au 30 juin 2021.

Mais, en attendant, elles doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles constructions dans les zones susceptibles d'être réaffectées.

Passé ce délai, les communes qui n'auront pas démontré la conformité de leur planification au Plan directeur cantonal et aux législations fédérale et cantonale ne pourront plus délivrer de permis de construire et le Canton pourra agir par substitution.

Le Conseil d'Etat vérifiera l'adéquation des zones à bâtir avec les besoins calculés selon des tables sophistiquées en tablant sur une population de 940'000 habitants en 2030 et 1'040'000 en 2040.

Il a été décrété que l'extension du territoire d'urbanisation sera limitée à 850 ha au maximum d'ici à 2040, soit une augmentation de 780 ha dans les périmètres compacts d'agglomération et les périmètres de centres cantonaux, de 240 ha dans les centres régionaux, de 30 ha dans les centres locaux et de 10 ha dans les localités à densifier, le tout compensé en partie par une diminution de 210 ha dans les villages et quartiers hors centre.

Les communes sont réparties dans différents types de zones pour lesquelles une croissance maximale est prévue. Pour la période de 2014 (y compris ce qui a déjà été utilisé) à 2030, ce seront par exemple 80'280 habitants pour le périmètre compact d'agglomération de Lausanne-Morges et 11'250 pour l'agglomération d'Yverdon. Pour Payerne, ce seront 4'290 habitants. Quant aux centres régionaux, ils auront droit à une croissance annuelle de 1,7 % de leur population de 2014. Les centres locaux (Baulmes, Begnins, Concise, Cudrefin, Cugy, Gimel, Mézières-Carrouge, Rossinière, Rougemont, Le Sépey, Thierrens, Saint-Prex, Savigny et Granges-Marnand) devront se contenter de 1,5%. Et on passe sous silence ici les «périmètres des localités à densifier», ainsi que les «villages et quartiers hors centre».

Face à ces exigences, les municipalités et leurs urbanistes restent perplexes. S'il s'agit de densifier un quartier, la solution est relativement

vite trouvée. En revanche, lorsqu'il faut dézoner, tout se complique. Sur le territoire de certaines communes, on a beaucoup construit ces dernières années et, pour respecter les normes du plan directeur, il faudrait détruire des logements et faire fuir certains habitants! Dans d'autres communes, les terrains à bâtir sont encore relativement nombreux car les habitants les ont thésaurisés ou ont plutôt «gardé une poire pour la soif». Certains projets mis à l'enquête publique sont aujourd'hui bloqués par le Service du développement territorial qui forme opposition et classe même parfois les terrains en question dans une «zone réservée», gelée pour cinq ans.

Certaines municipalités, pour éviter de prendre des décisions délicates et de faire des choix qu'on pourrait leur reprocher, placent l'intégralité de leur territoire à bâtir, même les zones de village, en zone réservée. Ainsi, le propriétaire d'un terrain nu mais en zone à bâtir en périphérie du village ne peut plus rien faire de son bien. Cette

mesure, contraignante et coûteuse pour ce propriétaire, permet d'éviter ce qu'on nomme le mitage du territoire. Mais cela peut aussi toucher le propriétaire d'une ancienne ferme au centre du village qui ne peut plus la transformer pour y aménager un ou deux appartements supplémentaires. Pourtant, une telle transformation se ferait sans gaspiller un seul mètre carré de terrain, agricole ou non, puisque ces appartements seraient réalisés dans le gabarit du bâtiment existant.

Les communes sont inquiètes. En matière d'aménagement du territoire, c'est la confusion. Les propos des aménagistes et les esquives des politiques ne sont pas rassurants.

L'aménagement de *notre* territoire est une tâche primordiale qui reste encore en grande partie dans la compétence des cantons et des communes. Osons espérer que le Grand Conseil saura encore faire confiance aux communes en leur fournissant des outils à leur portée sans entrer dans les grandes complications des planifications excessives. Est-on sûr qu'il y aura plus d'un million de Vaudois en 2040?

Jean-Michel Henny



Rien ne sert de courir...

C'est une belle fin d'après-midi, fraîche mais encore éclairée par un soleil rasant. Vous devez revenir à Pully depuis Ouchy. Vous y allez à pied, par le chemin qui longe le bord du lac.

LE COIN DU RONCHON

Vous marchez d'un bon pas (car marcher lentement, ce n'est pas marcher, c'est traîner!) en regardant les montagnes joliment éclairées par la lumière déclinante, les reflets dans l'eau, les cygnes clairs qui se disputent leurs prés carrés, les nuages dans le ciel, les avions qui descendent lentement en cap 23 vers la piste de Cointrin.

Vous marchez en silence depuis quinze secondes, en respirant agréablement l'air du lac. Puis vous entendez derrière vous comme le souffle d'une locomotive à vapeur: fffh fffh fffh... Ça se rapproche. Fffh fffh fffh... Ça vous dépasse en courant mollement. Vêtement noir et bleu ciel, écouteurs dans les oreilles, ordiphone attaché au bras pour enregistrer et analyser la performance. Lentement mais sûrement, le coureur disparaît loin devant.

Douze secondes de silence plus tard. Fffh fffh fffh... Celui-là est vert et orange. Ordiphone attaché au bras, mais pas d'écouteurs. Il court plus vite; le halètement et les couleurs criardes disparaissent rapidement à l'horizon.

Sept secondes et demi s'écoulent avant que vous ne voyiez arriver le

suivant, de face cette fois. Fffh fffh fffh... Jaune et violet, avec une bouteille d'eau à la main.

Ça ne s'arrête pas. Votre marche est rythmée par les croisements et les dépassements des *joggeurs*, parfois par deux, toujours équipés de manière sophistiquée et voyante, courant tantôt naturellement et rapidement, comme quand on veut attraper un train, tantôt avec des mouvements affectés et plutôt comiques, probablement étudiés pour faire travailler tel ou tel muscle.

Pour vous qui marchez prestement mais sans précipitation, ces omniprésentes cohortes de sportifs pressés et ahanants constituent autant de sujets d'étonnement et d'incompréhension légèrement teintée de sarcasme. *N'auraient-ils pas dû partir un peu plus tôt, afin de ne pas être obligés de courir? Et ceux qui vous ont dépassé il y a cinq minutes et qui reviennent déjà en sens inverse, ont-ils donc oublié quelque chose? Tous ces gens sont-ils capables de détacher leur regard de leurs baskets pour admirer les montagnes, le lac, les cygnes, les nuages dans le ciel et les avions qui descendent vers Cointrin?*

Alors que vous arrivez à destination, vous les imaginez revenus à leur point de départ. Vous avez fait trente minutes environ; eux en ont fait à peine la moitié. Vous êtes content de votre agréable promenade vespérale; eux sont épuisés et transpirants. Vous regrettez que ça ne se soit pas prolongé plus longtemps; eux rêvent d'une durée toujours plus courte. Vous réalisez que vous ne vivez pas dans le même monde qu'eux.

Les seniors sont heureux

24 heures du 5 avril mettait en évidence l'insatisfaction des retraités vaudois, ou du moins de 12'000 d'entre eux selon la proportion ressortant d'un sondage d'opinion de *Pro Senectute*. Si l'on regarde les chiffres de plus près, on voit que cela ne fait que 10% de cette population. Le journal aurait donc pu titrer: «Neuf re-

traités sur dix sont satisfaits de leur sort!» Et c'eût été un sacré scoop, car cette proportion atteint le niveau d'un plébiscite soviétique.

Pourquoi faut-il dramatiser le non-événement? Le directeur de *Pro Senectute*, d'ailleurs, est assez futé pour avoir vu le piège. Il indique donc que, la démographie aidant, les insatisfaits ne seront plus 12'000 dans quelques années, mais 20'000, et qu'il faut donc «anticiper». Mais cela ferait toujours 10%, contre 90% d'heureux.

Pro Senectute fait du bon travail, par exemple en luttant contre la solitude des aînés dans les «Quartiers solidaires» et en promouvant les «Tables d'hôtes». Mais n'oublions pas que, selon son propre sondage, les seniors sont presque tous contents de leur sort!

J.-F. C.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges